
17.08.2012 - 14:07 Uhr

Le personnel estime que la révision de la loi sur le personnel de la Con-fédération est toujours insatisfaisante

Bern (ots) -

Pour la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), qui regroupe les syndicats APC, ssp, garaNto et APfedpol, la commission du Conseil national a pris, concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers), une décision insatisfaisante. Elle admet en effet que la Confédération ne doive plus proposer un emploi adapté aux personnes licenciées de manière infondée et illégale. Sa majorité a même rejeté une proposition de compromis prévoyant une réglementation d'exception destinée uniquement aux employé(e)s de la Confédération âgés ou de longue date. Or, cela pourra entraîner des cas de rigueur intolérables.

La CNPC regrette beaucoup cette décision et invite le Conseil national à la corriger en plénum, lors de la session d'automne. Toujours est-il qu'il y a lieu de se réjouir du rejet de propositions remettant en question la mouture adoptée par le Conseil des États (conseil prioritaire) à la session du printemps. Ainsi, malgré le scepticisme fondamental de la CNPC, le projet de révision reste acceptable sous l'angle du partenariat social. Mais si le Conseil national devait altérer encore plus la loi, ce serait un affront fait au partenariat social, restauré, au sein de la Confédération.

Contact:

Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)
André Eicher, garaNto et président de la CNPC, 079 380 52 53
Maria Roth-Bernasconi, secrétaire générale de l'APC, 078 718 71 13
Christof Jakob, ssp, 077 447 29 03

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100723263> abgerufen werden.